

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille vingt trois et le premier janvier à dix heures.

Les associés de la « SASU A.S MULTI SERVICES » au capital de 500.00 € dont le siège social est 1218 Route de Courbessac 30000 NIMES inscrite au RCS de NIMES sous le N° B 903 256 683 se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre remise en main propre le 31/12/2022.

L'Assemblée est présidée par MR HERFOUF SAID en sa qualité de Président détenant 100 actions sur 100 actions

Le Président constate que sont présent :

- MME DJILLAL NACIRA en qualité de futur associée et futur Président

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président.

- Lettres de convocation
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de MR HERFOUF SAID du poste de Président de la Société à compter du 31/12/2022
- Nomination de MME DJILLAL NACIRA en qualité de nouveau Président de la Société à compter du 31/12/2022
- Agrément de MME DJILLAL NACIRA en qualité de nouvel associée à compter du 31/12/2022

Le Président ouvre les débats :

- MR HERFOUF SAID propose sa démission du poste de Président de la Société à compter du 31/12/2022
- MME DJILLAL NACIRA propose d'être nommé Président de la société à compter du 31/12/2022
- MR HERFOUF SAID propose l'agrément de MME DJILLAL NACIRA en qualité de nouvel associée à compter du 31/12/2022

HS DN

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

- Première résolution :. Démission de MR HERFOUF SAID du poste de Président de la Société à compter du 31/12/2022. Cette résolution est adoptée à l'unanimité
- Deuxième Résolution : Nomination de MME DJILLAL NACIRA en qualité de nouveau Président de la Société à compter du 31/12/2022. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
- Troisième résolution : .Agrément de MME DJILLAL NACIRA en qualité de nouvel associée à compter du 31/12/2022. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Tous pouvoirs sont donnés à EURO CONSEIL PLUS représentée par BRUNO BRESCIANI pour accomplir les formalités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jour à onze heures après signature du présent procès verbal.

MR HERFOUF SAID



MME DJILLAL NACIRA

